



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26-06-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie Thérèse PLUCHON, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : Mmes BRIN V. CORRE W. GAUTHIER S. PLUCHON MT. RETAILLEAU MC. ROUSSIERE A. SUREAU MO. THOMAZEAU V.
MM. CAVOLEAU D. COUTELEAU T. GAUTHIER D. GEFFARD R. GRAVOUIL J. GUERIN A.
LANDREAU B. MENARD J.D. MERLET A. VIGNERON L.

Absent ayant donné pouvoir :

Madame Denielez HELLEUX a donné pouvoir à Monsieur Antony GUERIN
Madame Ludivine ARNOUX a donné pouvoir à Madame Valérie THOMAZEAU
Madame Caroline BILLAUD a donné pouvoir à Madame Aline ROUSSIERE

Absents : Cyril CAILLEAUD et Franck ENON

En vertu de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Monsieur Denis GAUTHIER comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2025. **Unanimité**

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

1- Sujets faisant l'objet de délibérations :

Numéro d'ordre	Objet
DEL-2025-040	Rénovation des salles rue J. Forestier : avenants
DEL-2025-041	Fixation des durées d'amortissement des immobilisations
DEL-2025-042	Autorisation de fongibilité des crédits en M57
DEL-2025-043	Convention pour l'installation et la maintenance d'une passerelle LORA
DEL-2025-044	Création d'un emploi permanent : agent en charge de la bibliothèque, l'action culturelle et la communication (reprise délibération)
DEL-2025-045	Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le conseil municipal.

1- MARCHE DE RENOVATION DES SALLES RUE JACQUES FORESTIER : AVENANT N° 2 AU LOT N°7

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 12 septembre 2024 (DEL-2024-053), le marché des salles communales Rue Jacques Forestier, comprenant 12 lots pour un montant initial de 715 345,81 € HT a été attribué :

- **Lot 1 Terrassement - Espaces extérieurs** : l'entreprise DELLTRA avec un montant HT de 17 410.00 €,
- **Lot 2 Désamiantage - Déplombage** : l'entreprise CTCV avec un montant HT de 23 678.59 €,
- **Lot 3 Démolition - Gros Œuvre** : l'entreprise DEFONTAINE avec un montant HT de 86 662,14 €,
- **Lot 4 Enduits extérieurs** : l'entreprise BILLON SN SAS avec un montant HT de 78 622,78 €,
- **Lot 5 Couverture - Zinguerie** : l'entreprise BILLON SN SAS avec un montant HT de 29 113,39 €,
- **Lot 6 Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie** : l'entreprise MENUISERIE DES 2 RIVES avec un montant HT de 41 589,50 €,
- **Lot 7 Menuiseries intérieures bois** : l'entreprise JANNIERE PHILIPPE SARL avec un montant HT de 58 853,25 €,
- **Lot 8 Cloisons - Isolation - Plafonds** : l'entreprise CHRISTOPHE PINEAU (Au plâtre d'Antan) avec un montant HT de 110 300.00 €
- **Lot 9 Carrelage - Faïence** : l'entreprise SARL SEBASTIEN PINEAU avec un montant HT de 31 445,58 €,
- **Lot 10 Peinture** : l'entreprise BOCQUIER EURL avec un montant HT de 19 944,45 €,
- **Lot 11 Electricité** : l'entreprise SNGE OUEST avec un montant HT de 64 300.00 €,
- **Lot 12 Plomberie - Chauffage - Ventilation** : l'entreprise FAUCHET SARL avec un montant HT de 153 426,13 €,

Il est précisé qu'il y a lieu d'envisager des travaux en plus-value et moins-value pour le lot n°7 (menuiseries intérieures bois). Madame le Maire soumet l'avenant à l'assemblée.

INTERVENANT	N°	LOT	Marché initial HT	Avenant HT	Nouveau Marché HT	Evolution	Motif
JANNIERE PHILIPPE SARL	7	Menuiseries intérieures bois	58 853,25 €	3 832,96€	66 652,21 € (Avenant 1 + 2)	+ 13,25%	<u>Avenant n°2</u> Pose de stores par télécommande + plinthe + travaux d'agencement supplémentaire (meuble)

Avec l'avenant présenté ci-dessous, le nouveau montant du marché s'élève à : 745 034,07 € HT (soit une augmentation de +4,15%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cet avenant et autorise Mme le Maire à le signer.

2- FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS

Vu l'article L.2321-2 alinéa 28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° DEL-2022-053 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n° DEL-2012-022 du 22 mars 2012 portant sur la fixation des durées d'amortissement des immobilisations ;

Considérant que l'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinés à son renouvellement.

La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement (compte 28...) et un débit en dépenses de fonctionnement (compte 68...). L'amortissement peut être réalisé selon trois méthodes différentes : linéaire, variable ou dégressive, la méthode linéaire étant favorisée par les collectivités ;

Considérant le besoin de fixer les durées d'amortissements par voie délibérative ;

Considérant que la commune de la Gaubretière compte moins de 3 500 habitants. Elle n'est donc tenue d'amortir uniquement les dépenses liées aux subventions d'équipement versées et aux frais d'études non suivis de réalisation.

Considérant que le passage à la nomenclature M57 nécessite de délibérer sur les durées d'amortissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- DE FIXER les durées d'amortissement selon les durées indiquées au tableau ci-dessous :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
Biens mobiliers, matériels et études non suivis de réalisation	5 ans
Bâtiments et installations	15 ans
Projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans

3- AUTORISATION DE FONGIBILITE DES CREDITS EN M57

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2022-053 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Madame le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

4- CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'UNE PASSERELLE LORA

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Madame le Maire explique que Vendée Numérique va déployer, avec le soutien des grands syndicats vendéens de l'eau, de l'énergie et des déchets, un réseau de communication radio, appelé LoRaWAN (pour Long-Range Wide-Area Network).

Ce nouveau réseau « bas-débit » sera complémentaire au réseau fibre « Très-haut débit ». Il sera déployé d'ici juillet 2027 sur l'ensemble de la Vendée.

Ce réseau permettra des optimisations financières, énergétiques, environnementales, et facilitera la gestion intelligente des bâtiments, des infrastructures et plus généralement des services publics.

L'entreprise SOGETREL a la charge de déployer ce réseau.

Dans le cadre du marché passé entre SOGETREL et Vendée Numérique pour la conception, la réalisation, l'exploitation technique et commerciale, l'exploitation du système d'information et la maintenance d'un réseau très bas débit LoRa et d'un cœur de réseau y compris la maintenance, Vendée Numérique sollicite l'autorisation de la Collectivité pour implanter une passerelle de type LoRa, composée d'une flèche et d'un module électronique, destinée à recevoir les informations émises par des capteurs. Ces passerelles sont de petites antennes qui vont collecter les données des objets connectés.

La mobilisation des bâtiments publics (environ 800 passerelles prévues à l'échelle du Département) et en particulier des bâtiments communaux et intercommunaux, sera essentielle pour la réussite du projet et pour atteindre une couverture complète de la Vendée d'ici l'été 2027.

A la Gaubretière, 2 sites potentiels ont été identifiés : Eglise et Complexe Sportif (en attente de passage des techniciens de SOGETREL pour évaluer la faisabilité sur l'un de ces sites.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Vendée Numérique à installer une passerelle de type LoRa sur l'un des sites identifiés selon les termes de la convention ci-jointe.

La convention prévoit notamment que :

- Les travaux de pose de la passerelle et la mise en service sont réalisés sous la responsabilité de Vendée Numérique qui en assure la maintenance
- L'implantation de l'équipement est consentie à titre gracieux
- La collectivité a la charge de la maintenance du bâtiment et Vendée Numérique, de celle de la passerelle
- La durée de la convention est de 3 ans renouvelable tacitement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver cette convention.

5- CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT : AGENT EN CHARGE DE LA BIBLIOTHEQUE, L'ACTION CULTURELLE ET LA COMMUNICATION

Madame le Maire indique qu'il convient de reprendre la délibération (DEL_2025_035 du 22/05/2025) afin de préciser que le recrutement d'un agent contractuel est autorisé.

Madame le Maire indique qu'une réflexion a été engagée pour la création d'un emploi permanent à temps complet pour un poste d'agent en charge de la bibliothèque (80%), l'action culturelle (10%) et la communication (10%). Il s'agit d'un poste de catégorie C de la filière culturelle (adjoint territorial du Patrimoine). Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la création d'un emploi permanent pour un poste d'agent en charge de la bibliothèque, l'action culturelle et la communication en précisant que le recrutement d'un agent contractuel est autorisé.

6- COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant T.T.C.
22/05/2025		Remplacement réducteur avant droit - Grillo Climber	SERVIMAC (85530)	1 913,80 €
22/05/2025		Raccordement chaudière gaz de la salle de billard à la chaudière gaz garderie - Esp. Boutons d'Or	FAUCHET (85140)	3 784,73 €
27/05/2025		Changement des ouvertures des vestiaires tribunes	AJ MENUISERIE (85130)	5 820,29 €
27/05/2025		Fourniture et installation d'un nouveau plancher à la sacristie	HOOSE (85130)	4 692,00 €
04/06/2025		Grosses réparations de voirie 2025 sur l'ensemble de la commune	EIFPAGE ROUTE SUD OUEST (85607)	147 557,70 €
04/06/2025		Maintenance 2025 - Travaux sur tribune salle de Landebaudière	MASTER INDUSTRIE (85130)	1 020,00 €
04/06/2025		Pompage, nettoyage de canalisations EU, traitement des graisses, EP - Rest., Pérès, Landebaudière	DURAND VIDANGE (49300)	1 440,00 €
10/06/2025		Fourniture peinture - Terrain de foot	MSB (85170)	2 225,88 €
11/06/2025		Impression du bulletin municipal n°84 de juillet 2025	ICI (49300)	3 534,30 €
18/06/2025	DEC-2025-020	Renonciation à préempter les parcelles A 3245 et A 3246		
18/06/2025	DEC-2025-021	Renonciation à préempter la parcelle ZX 112		
18/06/2025	DEC-2025-022	Renonciation à préempter la parcelle A 1926		
19/06/2025		Acquisition d'un renault Master pour les ST	GARAGE DE L'HORIZON (85130)	21 975,66 €
20/06/2025		Acquisition de 4 débroussaileuses et de 2 harnais	QUINCAILLERIE DU BOCAGE (85130)	2 809,80 €
23/06/2025	DEC-2025-023	Renonciation à préempter la parcelle ZX 111		
23/06/2025	DEC-2025-024	Renonciation à préempter la parcelle A 3249		

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des décisions du maire.

La séance est levée à 21h00.

Prochain conseil municipal :

- **11 septembre 2025**

Calendrier des conseils municipaux 2025

- 16/10
- 13/11
- 11/12

Prévision dates CM 2026 :

- 15 janvier
- 12 février
- 5 mars

Questions diverses

Madame le Maire informe officiellement l'ensemble du conseil municipal qu'elle ne sera pas candidate aux prochaines élections municipales.

Rappel des évènements du week-end

Forum des associations et accueil des nouveaux arrivants (28/06 = 10h à 13h)

Vernissage expo Terre d'Histoire (28/06 à 15h)

Remise diplôme Passeport du Civisme 3/07/2025 à 19h00

Distribution bulletin

Spectacle TRPL 5/07/2025 : 20h30 besoin d'élus pour préparation et installation

Fête de l'école du Guémessé : décision d'annulation du défilé (alerte orange fortes chaleurs)

Arrêté interdiction feux d'artifice Parc de Landebaudière (du 1^{er}/06 au 30/09/2025)

Bilan repas des Aînés 2025

Point travaux extérieur salles rue J. Forestier (démarrage en septembre)

Signalétique école Ste Marie

Le Maire,
Marie Thérèse PLUCHON

Le secrétaire de séance
Denis GAUTHIER